CARELIA

○ CARELIA I ○ CARELIA II ○ CARELIA PLUS



Adresse Commune . E-mail (en m Situation fan Mandat(s) Mandat mur Mandat d'EF Mandat dép	on de l'a	ENANT élu(e) adhe Nom)) Célibataire s) tal ou régio	Tél. II	yant(s) droit nt de garantie Nom de no Veuf(ve) U Adjo t(e) Vice-	aiss	sance	N° adhérent N° personne Date du devi	Prénom Coo	de postal I	
Personnes		Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe (1)	N° régime	obligatoire		Caisse de régime obligatoire ⁽²⁾	Échanges automatiques avec le régime obligatoire ⁽³⁾
Adhérent (bénéficiaire 1)										
Conjoint/ pacsé/ concubin										Oui Non
Bénéficiaire 3	(bénéficiaire 2) Bénéficiaire 3					rattaché bénéficiaire 1 rattaché bénéficiaire 2				
				<u> </u>		Autre _ _ _ _ _ _ _ _ _			<u> </u>	Oui Non
Bénéficiaire 4				<u> </u>		Autre 			<u> </u>	Oui Non
Bénéficiaire 5				<u> </u>		rattaché bénéficiaire 1 rattaché bénéficiaire 2 Autre			<u> </u>	Oui Non
Bénéficiaire 6				L		rattaché bénéficiaire 1 rattaché bénéficiaire 2 Autre			<u> </u>	Oui Non
(1) Féminin = F -	Masculin = ont en auto	M (2) Recop pmatique avec	ier les codes de la zon le régime obligatoire.	ne « organisme ges	tion	/ du conjoint Onaire» figurant sur votre d'Alsace/Moselle.				
Adhérent			Nom	Pré	nor	n Gard	antie Santé	Cotisc	ation Mensuelle	
(bénéficiaire 1) Conjoint/pacsé/concubin										
(bénéficiaire 2)										
Bénéficiaire 3										
Bénéficiaire 4 Bénéficiaire 5										
Bénéficiaire 6										
		o au régir	ne obligatoire de	la Sécurité so	cia	ıle ou 🔾 à un régim	e volontaire.			
Ct (1/1										

Stages (délais de carence)

Garantie santé : Un délai de stage de 6 mois en optique et dentaire est prévu



Je souhaite payer mes cotisations par :

○ Mois ○ Trimestre ○ Semestre ○ An	Fiologije keiralie - Salite - Prevoyalice						
(Mois et trimestre : prélèvement obligatoire et mandat SEPA à fournir)							
Date de prélèvement : ○ le 5 du mois ○ le 10 du mois ○ le 15 du mois ○ le 20 du n	mois						
Sans précision, celui-ci sera fait le 5 de chaque mois.							
Sauf mention contraire de votre part, le remboursement de vos prestations s'effectue cotisations.	era sur le même compte bancaire que vos						
Pour raccourcir les délais de remboursement, j'accepte pour ma famille et moi les échanges d'informations entre les régimes obligatoires et la Mutuelle Oui O Non O							
 Je certifie que l'ensemble des documents contractuels (règlement mutualiste, fiche notice d'information de la garantie obsèques assurée par Harmonie Mutuelle et la n 							

Comment adhérer?

Retournez-nous votre demande d'adhésion complétée et signée, accompagnée des documents suivants :

- photocopie de l'attestation papier d'ouverture de droit à votre Caisse de régime obligatoire récente pour chaque assuré. Si vous n'êtes pas en possession de votre attestation papier, elle peut être imprimée dans nos agences sur simple présentation de la carte Vitale,
- si le mode de paiement « prélèvement » est choisi : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE) et le mandat de prélèvement SEPA rempli et signé,
- si le virement des prestations est demandé sur un compte bancaire différent de celui sur lequel sont prélevées les cotisations, fournir un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE) de ce compte.

Date d'effet de l'adhésion ou de l'avenant :

Assistance assurée par RMA) m'ont été remis.

L'adhésion prend effet le premier jour du mois suivant la demande qu'importe le cas.

Fait le	Votre centre de gestion :
Signature de l'adhérent	HARMONIE MUTUELLE 23 boulevard Jean Jaurès 45025 ORLEANS CEDEX 1
	I .

En application de la loi informatique et liberté du 06/01/78, les réponses au présent bulletin ont un caractère obligatoire pour la mutuelle auprès de laquelle s'exerce le droit d'accès et de rectification et ne peuvent être utilisées qu'à usage interne. En application de l'article L211-5 du code de la mutualité, Mutex Union se substitut intégralement à la Mutuelle des Elus Locaux pour la couverture des garanties d'assurance maladie, accident et offertes aux membres participants de la cédante et à leurs ayants droit. La couverture du risque décès pour les adhérents bénéficiant de ce type de garantie est directement assurée par Mutex Union.

Extrait de la convention de substitution – conséquences du retrait d'agrément

- « En application de l'article L.211-5 du Code de la mutualité, MUTEX Union se substitue intégralement à CAREL Mutuelle pour l'ensemble des opérations et des branches pratiquées par cette dernière, ainsi que pour l'exécution des engagements nés ou à naître relativement aux risques apportés, tels que ces risques sont définis, selon son objet, à l'article 3 des statuts de CAREL Mutuelle et dans ses règlements mutualistes, sans exception ni réserve. »
- « MUTEX Union donne à CAREL Mutuelle sa caution solidaire pour l'ensemble des engagements financiers et charges, y compris non assurantiels de CAREL Mutuelle. »

Si l'agrément accordé à Mutex Union lui est retiré, l'adhésion sera résiliée le quarantième jour à midi à compter de la date de la publication de la décision de retrait d'agrément, la portion de cotisation afférente à la période non garantie étant alors restituée au membre participant qui a acquitté la cotisation.

Assureur de la garantie Assistance : RMA

Ressources Mutuelles Assistance, Union d'Assistance, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, ayant son siège social 46 rue du Moulin - CS 32427 - 44124 Vertou Cedex, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 444 269 682, numéro LEI 969500YZ86NRB0ATRB28.

Mutuelle des Elus Locaux dite Carel Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 388 887 259, dont le siège social est situé au 26 boulevard de Sébastopol, 75004 Paris substituée par Mutex Union, union de mutuelles soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 442 574 166, dont le siège social est situé au 140 avenue de la République, 92327 Châtillon.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 538 518 473, numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.